



Compte-rendu du CSAL du 21/09/2023

Début du CSAL à 9h30

Le CTL se déroule en présence des représentants de la Direction (3 membres dont le Directeur, président du CSAL), de la secrétaire du CSAL et des élus des deux organisations syndicales (5 élus Solidaires et 2 élus CGT Finances Publiques).

Les secrétaires de chacune de ces OS lisent les déclarations liminaires.

Le Directeur répond sur le sujet du COM et des marges de manœuvres de la DIRCOFI. A l'exception de l'IDIV EXPERT financier décidé et validé par SJCF, les moyens alloués par cette dernière à la DIRCOFI SP ne sont pas encore déclinés.

Parmi les propositions faites par le directeur, figurent **d'augmenter l'effectif de la BPAT** afin de renforcer le contrôle patrimonial dans le cadre de TissuFIP. En ce sens, la DIRCOFI SP est sur la même ligne que les autres DIRCOFI.

Il est également proposé de **renforcer les équipes de la BEP** pour palier la baisse de la programmation d'origine extérieure. Une antenne de la BEP serait installée à Montpellier afin de mieux appréhender le tissu fiscal de ce secteur géographique et avoir une programmation plus efficiente.

Il ne s'agirait pas de transférer les missions mais d'augmenter les effectifs.

Le Directeur a également demandé que soit créé un **poste d'adjoint à la BEP** potentiellement installé sur l'**antenne montpelliéraine**.

A également été évoqué le recrutement de deux IDIV EXPERTS, l'un en remplacement de M. Alasset, expert informatique, qui part en retraite en fin d'année, et l'autre en tant qu'expert financier ; le 16/10/2023, il est prévu que 2 AFIPA de la DIRCOFI SP se déplacent en IDF afin de faire passer les entretiens aux agents ayant candidaté pour les 2 postes d'IDIV.

Le sujet des fiches de postes publiées sur Passerelle a été abordé et notamment le peu de lisibilité sur Ulysse national. Ce problème a été remonté à la centrale suite au peu de candidatures pour les postes d'IP et d'IDIV à pourvoir au sein de notre DIRCOFI.

Le relevé des **sanctions disciplinaires** a également fait débat. La CGT a ainsi mis en avant le fait qu'aucun cas de harcèlement moral n'était relevé dans le BOI.

Il a été ainsi précisé que les faits sanctionnés et décrits dans le BOI avaient été commis 2 ou 3 ans plus tôt, les enquêtes administratives étant très longues.

S'agissant de l'examen du **règlement intérieur des CS et FSAL**, deux réunions devront être programmées d'ici la fin de l'année (novembre ou décembre) dans le cadre du CSAL et de la Formation spécialisée. Nous avons demandé que les réunions ne se déroulent pas le mercredi.

POINT 1- PV DU CSAL DU 20 juin 2023:

Les deux OS n'ont pas eu d'observations sur la rédaction du PV et l'ont validée en votant pour.

POINT 2 – PONTS NATURELS 2024:

Nous avons fait remarquer qu'une erreur de plume s'était glissée dans le document d'étude, le pont naturel du vendredi 16 août intervenant le lendemain du jeudi de l'assomption et non la veille.

Le Directeur a indiqué avoir décidé de suivre les directives de la Centrale en ne retenant pas le vendredi 10 mai comme pont naturel. Le site de Toulouse sera donc ouvert le 10 mai 2024. Toutefois, il n'imposera à personne une présence obligatoire à l'exception d'un membre de la direction et d'une personne de l'accueil ou du BIL afin d'assurer la sécurité du bâtiment.

Les deux OS se sont abstenues de voter sur ce sujet.

POINT 3 – RENFORCEMENT DE LA MISSION DE CONSEILLERS MOBILITE CARRIERE – REFERENTS MANAGEMENT (CMC-RM)

Les OS ont interrogé le Directeur sur le rôle de la conseillère Laurence SALAME, notamment en matière de médiation.

Ses attributions assez floues et son parcours professionnel (ancienne attachée territoriale détachée auprès du ministère de la justice, sans connaissance donc de la DGFiP), laissent les deux OS perplexes.

La Direction a précisé que la fonction de Mme SALOME avait fait l'objet d'une fiche de poste publiée par la DRFiP, dont elle dépend administrativement, et qu'elle suivrait certainement des formations pour acquérir les compétences nécessaires à l'accompagnement des agents qui la sollicitent.

Le Directeur a précisé qu'il la convierait lors d'un prochain COSTRA ;

POINT 4 – TRAVAUX EN COURS OU ENVISAGES :

1/ RUE MERLY :

L'organisme ayant réalisé l'audit énergétique de l'immeuble rue Merly a rendu son rapport en juillet 2023 après avoir consacré deux jours sur place à la réalisation de cet audit. L'étiquette énergétique du bâtiment est d'un bon niveau et peu de ponts thermiques ont été relevés.

Toutefois des propositions de travaux ont été faites afin de réaliser des économies sur les coûts d'énergie, répartis en 3 axes :

- l'isolation thermique : des murs extérieurs coté cour, intérieurs coté rue et du plancher bas (entre la cave et le RDC). La DIRCOFI va proposer au SERVICE SPIB (stratégie, pilotage, budget) qui a établi un plan de recensement des travaux en juillet dernier, de réaliser les travaux d'isolation des murs et plancher bas pour un budget respectif de 200 000 € et 36 000 €.

- le changement, à terme, de la chaudière, en faveur d'une chaudière à condensation ou d'une pompe à chaleur. La chaudière étant en bon état du fait d'un entretien régulier par AGTHERM, il ne sera pas proposé de la changer dans l'immédiat.

- le remplacement des huisseries estimés à 420 000 € qui ne sera pas retenu pas la DIRCOFI dans l'immédiat.

2/ CARCASSONNE

Les travaux concernant la cité administrative de Carcassonne (+ parking) s'achèvent.

De plus la DIRCOFI va être relié au même réseau téléphonique par internet que la Cité administrative (ToIP - Telephony over Internet Protocol est un service de communications – public ou privé – qui utilise le protocole de réseau Internet (IP). La technologie ToIP transforme la voix en données via un protocole IP. Ces données circulent ensuite sur le réseau local, puis retranscrites en voix à l'interlocuteur)

3/ RODEZ

Les travaux sont en cours de réalisation, les collègues de DIRCOFI ont été déplacés au 2^o étage et resteront à cet étage où le pôle CF de la DDFIP sera également installé. Le déménagement définitif dans les bureaux du 2^{ème} étage d'une surface totale de 90 m² se fera dans la semaine du 16 octobre. La DDFIP prend en charge le déménagement du mobilier et l'installation de l'informatique.

4/ PERPIGNAN

Le service de la centrale SPIB 2C gère les travaux de Perpignan qui consistent à rénover le centre des Finances Publiques Côte Vermeille avec une redéfinition complète des espaces de travail.

Autres points abordés dans le cadre des travaux à prévoir :

4 véhicules seront livrés d'ici la fin de l'année :

- Un véhicule thermique sur le site de Montpellier (Citroën C3), M. PEREZ ayant signé les documents d'immatriculation la veille du CSAL

- 3 véhicules électriques (peugeot 208) sur les sites de Nîmes, Perpignan et Toulouse.

7 véhicules électriques au total ont été demandés par le Directeur.

L'installation de 2 bornes de recharges électriques de 22 kw/h serait prévue dans la cour de l'immeuble rue MERLY.

SFP a fait part au Directeur de rumeurs concernant l'installation temporaire, dans le bâtiment APOLLO, des Brigades de Montpellier (L'ensemble des services du site de CHAPTAL ont été installés, en avril 2022, dans des locaux récents sur le site du Millénaire – Apollo – 188 rue Euclide 34000 Montpellier). Elle pourrait s'avérer définitive au regard du projet de création du nouveau site qui ne serait plus d'actualité.

Le DIRECTEUR a confirmé que le projet était maintenu mais que les travaux ne seraient pas réalisés avant 2 ou 3 ans.

QUESTIONS DIVERSES :

ESTEVE = bilan demandé sur les évaluations professionnelles 2023 notamment au regard des cotations des qualités managériales.

La consigne passée par le Directeur est qu'il ne doit pas y avoir de décalages flagrants entre les différents services notateurs.

Il n'est pas possible de faire une extraction sur tableur des données Estève, une statistique est donc compliquée à établir.

pas de nouvelles demandes de détachement ou disponibilité depuis la dernière réunion en CSAL.

Quid du comité de pilotage des fiches 3909 entre les différents chefs de brigade du département ? Pas de retour ni de remarques sur ce sujet qui visiblement satisfait les chefs de brigade. Le dispositif n'a pas vocation à s'arrêter ...

Le directeur prévoit de prépositionner des inspecteurs stagiaires sur les postes de Tarbes et de Mende, restés vacants après le mouvement des inspecteurs (demande d'affectation à la sortie de l'ENFIP).

Question posée au sujet d'une inspectrice, JAPA jusqu'au 31 août et affectée sur la brigade de Nîmes depuis le 1^{er} septembre : à défaut d'avoir prêté serment et donc d'être en possession de sa carte professionnelle, peut-elle signer les avis de vérification et intervenir seule sur place ?

Brigitte Bertrand ne valide plus les états de frais, Sylvie Augizeau la remplace ; lors de la validation des FDD par un vérificateur de la brigade de Nîmes, le valideur VH1 était toujours au nom de Brigitte Bertrand. Cette dernière a informé le vérificateur par mail qu'elle ne validait plus les frais de déplacement.

aucune information transmise sur la date de retour du chef de la 14^{ème} Brigade de Nîmes actuellement en arrêt maladie. L'intérim est actuellement assuré par Mme PICHON qui ne vient qu'une fois par semaine à la brigade. Les agents de la brigade soulèvent encore une fois le problème du manque de communication au sein de la DIRCOFI SP.

Des problèmes ont également été rencontrés par ces mêmes collègues dans l'utilisation de Rialto : la génération des pièces de procédure est impossible. Cela serait dû aux habilitations successives de chefs de brigade assurant l'intérim... le problème devrait être résolu d'ici la fin de semaine.

La maintenance de CFIR n'est plus assurée par l'AT ; cela est d'autant plus problématique que d'après le Directeur, la mise en place de PILAT est à nouveau retardée ! Par conséquent, l'utilisation de CFIR devrait perdurer ...

Le sujet des frais de repas a également été abordé et notamment le fait qu'à défaut de tickets conservés les frais ne sont pas remboursés ; il a été fait remarquer que la remise des tickets de caisse n'est plus automatique mais intervient uniquement à la demande du client, ce qui, en cas d'oubli, est préjudiciable pour l'agent qui demande le remboursement de ces frais.

La Direction a précisé que les frais de repas peuvent être déduits sur présentation d'une liste de course dès lors que la date n'est pas trop éloignée de celle de la mission.

Les OS déplorent que les frais de repas ne soient plus remboursés automatiquement et forfaitairement comme cela était le cas il y a quelques années. Les contribuables sont mieux lotis que les agents dès lors qu'ils peuvent déduire un montant forfaitaire au titre des frais de repas, lorsqu'ils optent pour les frais réels.

FIN DU CSAL A 12h40